

« 1 pass 4 jours au CEP »

Article 1 ORGANISATION

La SASU EDITIONS DE SAXE ayant son siège social 3 Chemin du Torey - CS 33434 - 69340 Francheville, inscrite au RCS de LYON sous le numéro siren B333884823 organise du 26 août au 30 août 2022 un tirage au sort intitulé « 1 pass 4 jours au CEP ».

Article 2 CONDITIONS ET MODALITES DE PARTICIPATION

La participation à ce tirage au sort est soumise exclusivement au présent règlement. Le jeu est ouvert à toute personne majeure à la date de participation au Jeu, à l'exclusion des membres du personnel de la société organisatrice, et de toute personne impliquée dans la mise en œuvre du jeu, ainsi que leur famille proche.

Pour pouvoir participer au jeu, le client devra s'inscrire au tirage au sort via le module

La participation à ce tirage au sort implique l'entière acceptation du présent règlement.

Le Jeu est limité à une seule inscription par personne (mêmes nom, prénom, adresse postale, électronique personnelle ou professionnelle

Article 3 DOTATIONS

Au total, ce sont 20 pass 4 jours pour 1 personne

Article 4 DESIGNATION DES GAGNANTS

Le tirage au sort des gagnants aura lieu le 31 août 2022 à 14 parmi l'ensemble participants.

Article 5 REMISE DES DOTATIONS

Les gagnants seront avertis par mail et seront tenus de retourner l'attestation d'identification qui sera jointe.

En cas de non-réclamation d'un des gagnants, les éditions de Saxe conserveront le prix à sa disposition jusqu'au 4 septembre.

Les dotations ne peuvent donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte, ni être échangées ni faire l'objet d'un versement de la valeur en espèces à la demande du gagnant.

Article 7 AUTORISATIONS

Les gagnants autorisent les éditions de Saxe à utiliser leur nom, lieu de résidence, témoignages écrits ou sonores et images animées ou non, à des fins promotionnelles, sans que cette utilisation ouvre d'autres droits que le prix gagné. A défaut d'autorisation, le lot peut être perdu au bénéfice d'un autre tiré au sort.

Article 9 : DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de la participation au Jeu, l'Organisateur recueille des données à caractère personnel (« **Données Personnelles** ») concernant les Participants. À défaut, la participation des Participants ne

pourra pas être prise en compte. L'Organisateur met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour s'assurer que les traitements de Données Personnelles sont effectués conformément à la législation applicable

Nature des Données Personnelles :

- Forme juridique de l'entreprise
- Nom de l'entreprise
- Secteur d'activité
- SIREN
- Nom du représentant de l'entreprise
- Prénom du représentant de l'entreprise
- Date de naissance du représentant de l'entreprise
- Adresse du siège social de l'entreprise
- Numéro de téléphone de l'entreprise
- Email de l'entreprise

Finalités du traitement des Données Personnelles :

- gestion de la participation au Jeu « **Mes envies, ma couture** »
- gestion du tirage au sort,
- remise des dotations.
- prospection commerciale

Destinataires des Données Personnelles, responsable(s) de traitement :

- L'Organisateur.

Durée de conservation : La durée de conservation des données à caractère personnel des Participants est de **12 mois** à l'issue du Jeu.

Exercice des droits : Les Participants bénéficient d'un droit d'accès à leurs Données Personnelles. Dans les conditions prévues par la loi, les Participants peuvent également demander une limitation du traitement, la rectification ou l'effacement de leurs Données Personnelles, retirer leur consentement au traitement de leurs Données Personnelles, demander leur portabilité ou communiquer des directives sur leur sort en cas de décès.

Les Participants disposent également du droit de s'opposer au traitement de leurs données à des fins de prospection commerciale.

Ces droits peuvent, sous réserve de justifier de leur identité par la production d'une copie d'identité, être exercés à tout moment aux adresses suivantes :

Par courrier postal :

EDITIONS DE SAXE
Délégué à la Protection des données
3 Chemin du Torey - CS 33434 - 69340 Francheville

Réclamations : Les Participants concernés ont le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle en charge de la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. En France, l'autorité de contrôle est :

Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)

3 place de Fontenoy
TSA 80715
75334 PARIS Cedex 07

1. LISTE D'OPPOSITION AU DEMARCHAGE TELEPHONIQUE

L'Organisateur s'engage à n'utiliser les coordonnées téléphoniques des Participants que pour la gestion de la participation au Jeu, la gestion du tirage au sort et la remise des dotations. Sans préjudice de ce qui précède, conformément à l'article L. 223-2 du Code de la consommation, les Participants sont informés qu'ils disposent, s'ils le souhaitent, du droit de s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique Bloctel gérée par la société Opposetel accessible sur le site : www.bloctel.gouv.fr.]

2. DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Toutes les dénominations, marques, droits d'auteur, dessins, modèles et autres droits de propriété intellectuelle cités au Règlement ou sur les supports dédiés au Jeu demeurent la propriété exclusive de leur auteur, déposant et/ou titulaire. En outre, conformément au droit français de la propriété intellectuelle, la reproduction, la représentation et l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu et le Site en ce compris notamment les marques qui y figurent, sont strictement interdites.

3. CONVENTION DE PREUVE

Sauf en cas d'erreur manifeste, il est convenu que les informations résultant des systèmes d'information de l'Organisateur ou de ses prestataires, telles que notamment date et heure de connexion des Participants au Site, ont force probante dans tout litige, quant aux éléments de connexion et au traitement informatique desdites informations.

4. LOI APPLICABLE / LITIGES / ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Le Jeu et le Règlement est soumis à la loi française.

Si l'une ou plusieurs dispositions du Règlement devaient être annulées ou déclarées sans effet, il n'en résulterait pas pour autant la nullité de l'ensemble du Règlement ou de ses autres dispositions et cela n'affecterait pas l'exécution des engagements souscrits par les parties au titre du Règlement.

Les éventuelles réclamations ou contestations relatives au Jeu et au Règlement doivent être formulées par écrit jusqu'à 30 jours calendaires après la date de fin du Jeu (cachet de la Poste faisant foi) à

l'adresse suivante EDITIONS DE SAXE
Délégué à la Protection des données
3 Chemin du Torey - CS 33434 - 69340 Francheville

(timbre remboursé sur demande au tarif lent en vigueur dans la limite d'une demande par participant). Passée cette date, aucune réclamation ne sera acceptée.

L'Organisateur et les Participants au Jeu s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend né de l'interprétation ou de l'exécution du présent Règlement. Si le désaccord persiste, il sera soumis au tribunal du ressort du siège social de la Société Organisatrice.

Fait à Francheville, le 24 août 2022